

Colmar, le 13 juin 2019

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de l'éducation
nationale du Haut-Rhin,

à

Mesdames les institutrices et messieurs
les instituteurs,
Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles du Haut-Rhin,

Division
de l'enseignant, des
moyens et de la
formation continue
du 1^{er} degré

Dossier suivi par
Sylvie PHILIPPE
Aline MARECHAL
03.89.21.56.40
03.89.21.56.19
l68d1@ac-strasbourg.fr

Adresse postale
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
du Haut-Rhin
52-54 avenue de la
république
BP 60092
68017 COLMAR Cedex

Objet : Cinquième appel à candidature - Postes à exigences particulières et postes à profils - Rentrée 2019

Les postes à exigences particulières et à profil sont des postes pour lesquels la meilleure adéquation possible entre le profil du poste et le profil du candidat est recherchée.

Ces postes sont traités en dehors du mouvement intra-départemental, sur la base d'appels à candidature qui listent les postes vacants sur lesquels les enseignants peuvent postuler. Ils ne peuvent donc pas être obtenus dans le cadre du mouvement.

Les appels à candidatures sont effectués uniquement sur des postes vacants. Il est donc inutile d'envoyer sa candidature à un poste qui n'apparaîtrait pas sur la liste ci-dessous.

Les modalités de recrutement

Les candidats intéressés par l'un des postes vacants enverront une lettre de candidature motivée, sous couvert de leur IEN qui portera un avis.

Le départage des candidats pour les postes à exigences particulières se fera dans l'ordre ci-dessous :

- enseignant touché par une mesure de carte scolaire sur un poste à exigences particulières et qui demande un poste de même nature, par barème décroissant.
- enseignant titulaire d'un poste à exigences particulières et qui souhaiterait un poste similaire mais dans une autre école, par barème décroissant.
- enseignant entrant dans le dispositif, par barème décroissant.

NB : le barème pour les postes à exigences particulières se compose de l'AGS. En cas d'ex-aequo le départage se fera par l'ancienneté sur le poste du même dispositif, puis par l'âge.

Le départage des candidats pour les postes à profils sera fait par une commission d'entretien qui établira une liste classante (hors barème).

Exception :

- les enseignants ayant reçu un avis défavorable de leur inspecteur de circonscription ne seront pas reçus par la commission.
- pour les postes à exigences particulières, l'avis favorable de la commission reste valable pendant trois années scolaires. Le candidat est donc dispensé d'entretien pendant cette période s'il postule sur le même type de poste pour lequel l'avis favorable a été donné.

La nomination

La nomination sur ces postes se fera à titre définitif, sous réserve que le candidat dispose des titres requis.

La candidature à ce type de poste relève d'un choix personnel et réfléchi. Il est ainsi précisé que tout enseignant qui postule à un poste à exigences particulières ou à profil, et dont la candidature serait retenue, ne peut refuser d'être affecté sur ce poste.

Vous trouverez ci-dessous la liste des postes vacants, et en annexe les fiches de postes correspondantes.

La date limite de retour des candidatures à la Division de l'enseignant est fixée au 20 juin 2019 délai de rigueur.

Les enseignants sont invités à transmettre leurs candidatures par mail à i68d1@ac-strasbourg.fr ainsi qu'à leur inspecteur de circonscription.

I / POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES

a. Postes d'enseignants spécialisés

➤ Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

- Collège Nathan Katz BURNHAUPT LE HAUT
- Collège Pfeffel COLMAR
- Collège Nonnenbruch LUTTERBACH
- Collège Bel Air MULHOUSE
- Collège Kennedy MULHOUSE
- Lycée professionnel Roosevelt MULHOUSE
- Collège Dolto SIERENTZ

➤ Unité d'enseignement autisme – EEPU Haut Poirier

b. Postes d'animation et d'aide à l'encadrement

➤ Conseiller pédagogique

- Conseiller pédagogique Langues Vivantes auprès de Mr l'inspecteur de la circonscription de Mulhouse 1
- Conseiller pédagogique Langues Vivantes auprès de Mme l'inspectrice de la circonscription de Wittenheim
- Conseiller pédagogique à valence EPS auprès de Mme l'inspectrice de la circonscription de Riedisheim

c. Enseignement à projet spécifique

➤ CP-CE1 dédoublé

EEPU Brant COLMAR

EEPU Cour de Lorraine MULHOUSE 3

EEPU Henri Matisse MULHOUSE 1 (poste à titre provisoire, pour un an)

EEPU Wolf MULHOUSE 2

EEPU Wagner MULHOUSE 2 (4 postes)

EEPU Thérèse MULHOUSE 1

EEPU Drouot MULHOUSE 2

EEPU Pierrefontaine MULHOUSE 1

EEPU Victor Hugo MULHOUSE 1

Informations complémentaires:

Au vu du nombre très important de candidatures reçues pour les postes de ce dispositif, les candidatures seront traitées de la manière suivante :

- poste CP-CE1 de Colmar : seules les candidatures des enseignants actuellement titulaires d'un poste CP-CE1 seront examinées.

- postes CP-CE1 de Mulhouse : en cas de candidatures en trop grand nombre et afin d'éviter des convocations inutiles et chronophages, seuls les candidats ayant eu un avis favorable de leur IEN et possédant la plus forte AGS seront convoqués par la commission.

Il est demandé aux enseignants intéressés par les postes des circonscriptions de Mulhouse de bien vouloir classer par ordre de préférence dans leur courrier de candidature la/les poste(s) qui les intéressent.

➤ **Classe de toute petite section – EMPU Blosen THANN**

d. Enseignement bilingue

➤ **Poste LCR – 1 maitre/2 langues**

ECMA Les mugets COLMAR

ECEL Nordfeld MULHOUSE 2

ECEL Nathan Katz Habsheim RIEDISHEIM (2 postes)

ECEL Jean Monnet Kembs SAINT LOUIS

➤ **Poste 16/8 EEPU Victor Hugo MULHOUSE 2 (2 postes)**

➤ **Professeur des écoles à l'Ecole Française de Bâle**

II / POSTES A PROFIL

➤ **Direction entièrement déchargée EPPU Serpentine COLMAR**

➤ **Directeur du centre permanent de classes découvertes de La renardière à Aubure**

➤ **Enseignant référent aux usages du numérique**

- 50% Circonscription de Wintzenheim et 50% circonscription d'Andolsheim

➤ **Coordonnateur Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL)**

Signé : Anne-Marie MAIRE

ANNEXE – FICHES DE POSTE

N° 1 - UNITES LOCALISEES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS)

L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire est un dispositif de scolarisation destiné aux élèves en situation de handicap, qui y sont orientés sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Dispositif d'inclusion collective, il fonctionne sur l'alternance modulée de regroupements pédagogiques dans et hors de la classe, et de périodes de découverte et de formation dans le milieu professionnel. Son objectif est de permettre à ces jeunes d'acquérir une qualification en vue d'une insertion professionnelle.

Le coordonnateur pédagogique met en œuvre les projets individualisés, dans le cadre d'un projet collectif, sous la responsabilité du chef d'établissement. Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPA-SH option D ou CAPPEI).

Réf. : BO du 27 août 2015 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91826

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter madame FORGET, I.E.N. A.S.H., Tél. : 03.89.21.56.88

N° 2 - UNITE D'ENSEIGNEMENT AUTISME

L'unité d'enseignement autisme est un dispositif accueillant 7 élèves âgés de trois ans, ayant un diagnostic d'autisme. Elle est implantée à l'école maternelle Haut-Poirier de Mulhouse.

L'enseignant :

- pilote le projet de l'UE maternelle et en assure la coordination pédagogique.
- partage avec les autres professionnels de l'établissement médico-social un langage et des outils de réflexion communs.
- transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
- réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets.
- favorise l'établissement des relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.

L'enseignant est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre scolaire et le travail proposé à leur enfant, en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS. Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille. Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue.

Compétences et qualités requises:

- très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA)
- savoir travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux et de soins
- développer un niveau d'enseignement expert, spécifiquement adapté aux troubles du spectre autistique (TSA)
- assurer le pilotage du projet d'ouverture du dispositif.

Le candidat doit de préférence être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPA-SH option D).

Références :

- 3ème plan autisme

- Instructions ministérielles N° DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014 relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3ème plan autisme (2013-2017).

- Bulletin Officiel : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=78891

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter madame FORGET, I.E.N. A.S.H., Tél. : 03.89.21.56.88

N° 3- CONSEILLER PEDAGOGIQUE

Fonctions à exercer :

- accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, les aider et les conseiller
- apporter son soutien aux candidats au CAFIPEMF et CAPA-SH/CAPPEI
- apporter son aide aux équipes enseignantes (projets d'écoles, contrats de réussite)
- seconder l'IEN dans son rôle d'information et de formation
- assurer des missions pédagogiques
- procéder à des actions d'évaluation
- mettre en œuvre des partenariats

Compétences demandées :

- bonne connaissance de l'institution scolaire, capacité d'analyse et de réflexion
- aptitude à travailler en équipe
- sens de l'écoute et du dialogue
- aptitude à hiérarchiser les tâches
- aptitude à organiser, planifier
- bonne maîtrise de l'outil informatique
- disponibilité

Pour tout renseignement complémentaire concernant les postes de conseiller pédagogique, veuillez contacter l'IEN de la circonscription concernée.

N° 4 - ENSEIGNANT DU DISPOSITIF « CP-CE1 dédoublé »

Le maître « CP-CE1 dédoublé » exerce au sein d'une école en REP+ dans une des deux situations suivantes selon le dispositif mis en place dans l'école :

- soit en responsabilité au sein d'une classe de 12 élèves de CP ou de CE1 ;
- soit dans le cadre du fonctionnement dans lequel trois enseignants ont la responsabilité de deux classes de 25 élèves de CP ou de CE1 chacune. Son action est prioritairement centrée sur les enseignements fondamentaux : lire, dire, écrire, compter, respecter autrui ; elle vise à atteindre l'objectif « 100% de réussite ». Tout professeur des écoles motivé peut se porter candidat, qu'il exerce déjà dans l'école souhaitée ou non. Une expérience du travail au sein du cycle 2 et dans un réseau éducation prioritaire peut constituer un atout.

Compétences

- bonne maîtrise didactique dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération au cycle 2 ;
- bonne connaissance des processus d'apprentissage. ;
- bonne capacité à prendre en compte les besoins divers des élèves, à identifier les obstacles ;
- bonne capacité d'adaptation et de travail en équipe.

Pour information : il est précisé que dans les classes bilingues, le renforcement des enseignants en français sera assuré par un enseignant « plus de maîtres que de classes ».

Pour tout renseignement complémentaire concernant les maîtres « CP dédoublé », veuillez contacter l'IEN de la circonscription concernée.

N° 5 - ENSEIGNANT EN CHARGE D'UNE CLASSE ACCUEILLANT DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS

La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Il s'agit d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistique, sa famille est éloignée de la culture scolaire.

Cette scolarisation constitue la première étape d'un parcours scolaire et l'école ne se substitue donc pas aux autres structures pouvant accueillir ces enfants. Pour remplir cette fonction il est fait appel à des professeurs des écoles motivés par cet enjeu.

Mission de l'enseignant

Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle. Elle nécessite donc un projet particulier, inscrit dans le projet d'école. A ce titre, l'enseignant sera particulièrement chargé :

- de mettre en œuvre le projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans sous l'autorité de l'inspection de l'éducation nationale,
- d'établir une relation de confiance avec les familles,
- de travailler en partenariat avec les services « petite enfance » (Caf, PMI, collectivités territoriales, services de l'Etat chargés des questions de petite enfance),
- évaluer le projet mis en œuvre.

Compétences spécifiques requises

- connaissance des besoins éducatifs du très jeune enfant,
- connaissance de la psychologie des 0-6 ans,
- connaissance du contexte social, économique, culturel et linguistique des familles concernées,
- capacité à conduire une action éducative pensée dans la durée et structurée au quotidien,
- capacité à impliquer les parents dans le projet d'accueil et de scolarisation de leur enfant,
- capacité à entretenir des relations partenariales avec les autres services de la petite enfance,
- capacité d'utiliser les résultats des recherches scientifiques internationales.

Qualités spécifiques requises

- bienveillance et attention à l'égard des très jeunes enfants,
- ouverture d'esprit,
- esprit d'entreprise et d'innovation,
- qualités relationnelles.

Pour tout renseignement complémentaire veuillez prendre contact avec Mme Ganzitti – IEN en charge de la mission préélémentaire. Tél. : 03.89.68.05.78

N° 6 - « UN MAÎTRE DEUX LANGUES » (LCR)

Il s'agit de postes fléchés mixtes (12h français + 12h allemand) : les candidats assureront, sur une seule et même classe, la conduite des activités et de l'enseignement **en allemand et en français** (exemple : lundi : allemand - mardi : français...). Ce type de poste s'adresse :

- Prioritairement aux enseignants n'exerçant pas actuellement dans l'enseignement bilingue.
- Aux enseignants qui sont déjà dans l'enseignement bilingue, à la condition d'avoir enseigné cinq années (hors année de stage) au moins dans l'enseignement bilingue paritaire.

Les candidats n'ayant jamais exercé sur un poste bilingue et ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription, seront invités à se présenter **devant une commission d'entretien départementale** qui évaluera leurs compétences linguistiques. Les candidats ayant déjà exercé sur des postes bilingues sont dispensés de cet entretien.

Les enseignants affectés dans la voie bilingue sur des postes LCR perçoivent la moitié de la prime bilingue.

Pour tout renseignement complémentaire sur le niveau requis pour ce type de postes, veuillez contacter Mme CARRETERO, chargée de mission pour le suivi du bilinguisme – Tél. : 03.89.21.56.08.

N° 7 - ENSEIGNANT A L'ECOLE FRANCAISE DE BALE

L'école française de Bâle (EFDB) est une école sur deux sites comprenant 9 classes : 4 classes maternelles (TPS à GS) et 5 classes élémentaires (CP à CE2) ainsi qu'une crèche.

L'EFDB est membre du réseau AEFÉ des établissements scolaires français à l'étranger. Pour l'année 2018/2019, il a un effectif de 140 élèves issus d'une douzaine de pays. L'école est gérée par une association dirigée par un comité de gestion. Elle propose les enseignements des programmes scolaires français, un enseignement renforcé en allemand et anglais et des activités périscolaires à midi et en deuxième partie d'après-midi ainsi que le mercredi après-midi.

Profil du poste :

- poste d'enseignant(e) professeur des écoles responsable de classe à plein temps à l'école française de Bâle
- poste germanophone avec niveau minimum attesté C1, une expérience d'enseignement à l'étranger de préférence germanophone dans le cadre de l'AEFE serait un plus
- connaissance et respect des programmes d'enseignement élémentaire de l'éducation nationale française, expérience d'enseignement en cycle 2
- domaine de compétence avéré en-dehors du périmètre strict de l'enseignement en école élémentaire : philosophie, sciences économiques et sociales, sciences et technologie, arts, musique, sport notamment
- motivation et suivi personnalisé des élèves, notamment des élèves à besoins particuliers

- souci d'excellence académique et pédagogique affirmé pour répondre aux attentes de parents très exigeants
- poste nécessitant une forte disponibilité pour les projets pédagogiques innovants et pour un projet d'école ambitieux, ainsi que pour la participation aux réunions internes et externes de l'école
- rigueur, dynamisme, flexibilité, créativité et initiative
- esprit d'équipe affirmé pour travail en projets, modules et groupes
- forte compétence sociale et humaine et qualité de communication interne et externe
- volonté de s'impliquer dans le développement numérique de l'école française de Bâle

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la directrice de l'EFDB – Tél. 0041 61 271 75 72

N° 8 – CENTRE PEP LA RENARDIERE – AUBURE

Les PEP Alsace recrutent un directeur du centre permanent de classes de découverte « La Renardière ».

L'enseignant devra s'engager à occuper le logement de fonction du centre.

Ce poste requiert une grande disponibilité qui exclut toute fixation d'un horaire régulier : l'enseignant pourra être amené à travailler en dehors des horaires ou jours définis par le calendrier scolaire ; de même, il pourra être amené à se déplacer dans et hors du département.

Missions

En liaison étroite avec les membres du Bureau et le directeur de l'association, **sa principale mission sera de :**

- assumer la direction permanente d'un établissement particulier aux plans : pédagogique, administratif et financier.
- diriger les séjours de classes de découvertes dans le cadre d'une mission de service public.
- animer et gérer l'équipe du centre (pédagogique et technique).
- assurer la promotion et le développement des activités.
- faire de l'Etablissement un lieu de formation en s'inscrivant dans la démarche d'animation et de formation de l'Inspection Académique et de l'Université.
- porter, dynamiser et renforcer le projet d'Etablissement.

Compétences

- des connaissances sur le milieu montagnard (environnement et sport) et dans le domaine des activités artistiques et patrimoniales.
- un sens avéré des responsabilités.
- **des capacités pour la formation, l'animation et la création d'outils pédagogiques.**
- un sens aigu de la communication et des relations avec des adultes.
- des capacités de gestion et d'organisation.
- des connaissances dans le domaine financier accompagnées d'une pratique de l'informatique de bureau et multimédia.
- des connaissances relatives aux textes officiels en vigueur (Education Nationale, Jeunesse et Sports ...)

Modalités de candidature : Il est demandé de faire parvenir une lettre de motivation et un C.V, en deux exemplaires :

- à M. le Président des PEP Alsace - 8, Rue Blaise Pascal - 68000 COLMAR.
- à la DSDEN du Haut-Rhin : i68d1@ac-strasbourg.fr

Après examen des dossiers, les candidats seront convoqués à un entretien devant une commission Education Nationale/PEP Alsace. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Directeur Général des PEP Alsace : B. HAEBERLE - 03.89.21.20.89 - b.haeberle@pepalsace.fr

N°9 - ENSEIGNANT REFERENT AUX USAGES DU NUMERIQUE

L'enseignant référent aux usages du numérique (ERUN) contribue à la mise en œuvre et au suivi des projets pédagogiques relatifs à l'usage du numérique éducatif à l'école. Il accompagne les équipes enseignantes pour le développement et l'utilisation du numérique éducatif par les élèves. Il participe à la conception et à la mise en œuvre de dispositifs de formation au et par le numérique. Il aide à l'appropriation et à l'utilisation des applications informatiques nationales, académiques et départementales.

Il exerce ses fonctions prioritairement sur le secteur de la circonscription du 1er degré de Thann et bénéficie d'une décharge d'enseignement à mi-temps. Il est placé sous l'autorité de l'IEN de la circonscription dans

laquelle il exerce. Son action est coordonnée au niveau départemental par l'IEN chargé du dossier départemental du numérique éducatif.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter M. David CAILLEAUX, IEN Wintzenheim – Tél. 03.89.24.81.25.

N° 10 – COORDONNATEUR DU PÔLE INCLUSIF D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISE (PIAL)

1. Définition du poste :

Le PIAL est une nouvelle forme d'organisation dont l'objectif est de coordonner les moyens humains en fonction des besoins des élèves en situation de handicap ; d'accompagner les équipes pour identifier les besoins des élèves et mettre en œuvre les réponses adéquates.

Sous l'autorité de l'IEN ASH, le coordonnateur travaillera au sein du Service de l'école inclusive, en partenariat avec les responsables des PIAL du département.

Ses missions s'exercent au sein du service (ex. bureau des AESH) et sur le terrain :

- Participation à l'organisation et à l'animation de l'accompagnement (identification et évaluation fine des besoins des élèves).
- Identification des ressources partenariales mobilisables sur le territoire du PIAL et mise en œuvre du partenariat.
- Assurer le suivi et l'évaluation des PIAL, en concertation avec les responsables des PIAL.
- Formations au plus près des besoins des équipes.
- Contribution à l'activité du service (gestion des AESH, recrutement, etc.)

2. Compétences et qualités requises par le candidat :

Les candidats doivent :

- Connaitre la politique inclusive et les dispositifs en réponse aux élèves en situation de handicap.
- Connaitre les réponses mobilisables pour les élèves à besoins éducatifs particuliers
- Avoir d'excellentes compétences relationnelles (accueil, écoute, dialogue, empathie)
- Avoir des capacités organisationnelles et administratives
- Avoir un esprit d'initiative et d'analyse
- Savoir s'exprimer en public avec aisance
- Maîtriser l'usage du numérique
- Faire preuve de disponibilité et d'engagement

Référence : BO du 5 juin et vademecum :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142545

3. Conditions de recrutement :

Il est recommandé aux candidats d'être titulaires d'un CAPASH ou CAPPEI ou CAFIPEMF ou avoir une expérience de l'enseignement auprès d'élèves en situation de handicap.

Localisation : IEN ASH – 52-54 AVENUE DE LA REPUBLIQUE COLMAR

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter madame FORGET, I.E.N. A.S.H., Tél. : 03.89.21.56.88